

A retourner impérativement avant le 30 septembre 2022

Pour toute demande d'aide au PROJET, merci de contacter les services culturels ou l'agence départementale qui vous conseilleront sur la démarche à suivre et vous transmettront le formulaire le plus adapté à votre action.

Dossier de demande de subvention culture

Aide au fonctionnement annuel 2023

Dossier à adresser à :

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
Hôtel du département
CS 21429
53014 LAVAL Cedex

Instruction et suivi :

• Arts vivants, cinéma et arts plastiques :

Agence départementale
MAYENNE CULTURE
84 avenue Robert Buron
CS 21429
53014 LAVAL Cedex
02 43 67 60 80
anne-sophie.thuet@mayenneculture.fr

• Lecture :

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE
« Les Chênes »
104 bd des Loges
53940 ST BERTHEVIN
02 43 01 20 70

• Patrimoine :

DIRECTION DU PATRIMOINE
Hôtel du Département
CS 21429
53014 LAVAL Cedex
02 43 59 96 82

Composition du dossier

- Demande de subvention dûment complétée
- Budgets annuels (dépenses - recettes) 2021-2022-2023
- Attestation sur l'honneur signée par le représentant légal de l'association ou son mandataire

Pièces à joindre au dossier

- Lettre justificative de la demande de subvention
- Rapport d'activités de l'année écoulée
- Bilan financier du dernier exercice clos (actif - passif)
- Bilans de fréquentation
- Descriptif du projet d'activités 2023
- Documents édités concernant l'activité de l'association

Et pour une 1^{ère} demande ou en cas de modification :

- Copie des statuts déposés en préfecture
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Montant de la subvention sollicitée :

- Première demande
- Renouvellement d'une demande



Présentation de votre association

1-1

Identification de votre association

Nom de votre association :

Sigle de votre association :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site internet :

N° SIRET (14 chiffres) ⁽¹⁾:

Code APE (5 chiffres) :

*(1) (Conformément à l'Art. 1 du décret n° 73-314 du 14/03/73, ce renseignement est **obligatoire** pour les associations qui reçoivent (ou souhaitent recevoir) des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales).*

Pour l'obtenir, envoyer un courrier à :

*M. le directeur régional de l'INSEE – service SIREN – 105 avenue des Français Libres – BP 67406 – 44274 Nantes cedex 02
accompagné de la photocopie du récépissé délivré par la préfecture lors de la déclaration, photocopie de la page 1 des statuts présentant l'objet de l'association et photocopie de l'extrait paru au JO.*

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier :

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : Prénom :

Qualité :

Courriel :

La personne chargée du dossier au sein de l'association :

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Présentation de votre association

1-2

Renseignements administratifs et juridiques

Déclaration de la 1^{ère} déclaration en préfecture le : à :

Date de publication de la création au journal officiel :

Objet de votre association

.....
.....
.....

Votre association dispose-t-elle d'une licence d'entrepreneur de spectacle ?

non oui si oui N° :

Date limite de validité de la licence :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

non oui

Votre association est-elle assujettie à la TVA ?

non oui

Composition du bureau et du conseil d'administration

(à compléter ou joindre la liste sur papier libre)

Date de la dernière assemblée générale donnant pouvoir au président :

Président :

Vice-président :

Secrétaire :

Trésorier :

.....

Composition de l'association

Nombre d'adhérents :

Aides antérieures du Conseil départemental de la Mayenne :

| Années | | | |
|-------------|--|--|--|
| Montant | | | |
| Instruction | | | |

Présentation de votre association

1-3

Moyens en locaux et en personnel

Les locaux utilisés par votre association sont-ils :

Votre propriété : Loués : Prêtés à titre gratuit par une collectivité :

Nombre de bénévoles :

Liste du personnel salarié par l'association :

| Nom - prénom | Fonction | Type de contrat (CDI ou CDD) | Equivalent temps plein (en %) | Aide à l'emploi - type d'aide - date de fin d'aide au poste |
|--------------|----------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| | | | | jusqu'au : |
| | | | | jusqu'au : |
| | | | | jusqu'au : |
| | | | | jusqu'au : |
| | | | | jusqu'au : |

Mises à disposition :

Locaux Personnel Matériel
Véhicules Prestations de service Autres : (préciser)

Nom de la (des) collectivité(s) :

Montant total annuel 2022 des mises à disposition :

Liste du personnel mis à disposition :

| Nom - prénom | Fonction | Type de contrat | Equivalent temps plein (en %) | Collectivité employeur |
|--------------|----------|-----------------|----------------------------------|------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Présentation de votre association

1-4

Projet d'activités détaillé 2023 et rapport d'activités de l'année écoulée (à fournir sur papier libre)

Les aides culturelles départementales sont accordées pour des actions globales, de long ou moyen terme, participant aux priorités de la politique culturelle départementale et dont l'envergure justifie un intérêt départemental.

L'analyse se fait de plusieurs points de vue :

1 – Pertinence de l'action artistique :

- Qualité culturelle et artistique : identité et cohérence du projet, inscription dans une démarche artistique et culturelle, caractère professionnel,
- Selon la nature du projet, implication des différents paramètres de l'action culturelle (formation, création, sensibilisation, diffusion).

2 - Présence de partenariats induits avec les acteurs départementaux ou régionaux, notamment culturels, avec les acteurs locaux... et, selon la nature du projet, articulation avec les actions mises en œuvre au niveau intercommunal.

3 - Qualité, réalisme et sincérité du montage budgétaire

En fonction du caractère territorial des projets, présence d'un soutien financier local ou/et intercommunal significatif et en rapport avec la demande au Conseil départemental.

4 - Rayonnement du projet :

- En fonction de la nature de l'activité, provenance départementale voire régionale du public,
- Rayonnement artistique départemental.

A détailler :

- votre projet d'activités : dates, lieux, objectifs, moyens, nature des actions, détail de la programmation, des actions de sensibilisation et formation, publics destinataires ;
- vos partenariats avec les acteurs culturels départementaux et locaux et les modalités de fonctionnement de ces partenariats ;
- votre plan de communication : publics visés (nature et nombre), documents de communication édités, couverture médias...

Attestation sur l'honneur

3

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de la structure : **Fournir un RIB**

Fait, le à

Signature

(i) Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique par Mayenne Culture destiné à instruire les demandes de subvention, produire des analyses de l'activité artistique et culturelle et transmettre des informations dans le cadre de l'accompagnement du Conseil départemental de la Mayenne pour la mise en œuvre de sa politique culturelle. Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'opposition et de limitation du traitement de ces données, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez l'exercer par courrier électronique auprès de Mayenne Culture : contact@mayenneculture.fr
Vos données personnelles ne peuvent être transmises à des tiers que dans le cadre de l'instruction de votre demande de subvention.